

AUTOSAISINE



RAPPORT DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2023

Adopté en séance plénière
des 7 et 8 décembre 2023

AVIS DU CESER

Le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est a voté le présent avis à l'unanimité.

Avis présenté par la commission Environnement et territoires :

Etienne CLEMENT, Président

Eric BALAUD, Vice-président

Claude CELLIER, Rapporteur

Jérôme BAUER

Loukas BENARD

Chantal BERTHELEMY

Brigitte BREUIL

Nicolas DECHASSAT

Bernard DUPONT

Emmanuel DUSSAUSSOIS

Catherine FULPIN

Christian GUIRLINGER

Jean-Michel HAGET

Gilles KRÄHENBÜHL

Sophie LEHE

Bruno MALTHET

Patrick MASSENET

Anna MOREL

Yves MULLER

Olivia OBERLIN

Alexandra PINATON

Yolande ROSENBLATT

Alain SALVI

Rosa SARAIVA

Michèle TREMOLIERES

Didier VAUCOIS

Valérie VIANA

Annick WENGER

Chantal ZIMMER

Introduction

Le CESER n'a pas été saisi par le Conseil Régional sur le Rapport de développement durable. Pour autant, et comme les années passées, eu égard à l'importance de ce rapport, véritable « outil de dialogue local », le CESER a décidé d'émettre un avis, malgré un temps particulièrement contraint, ce rapport ayant été présenté lors de l'assemblée plénière du Conseil Régional le 16 novembre dernier.

I. Regard sur la forme

Le CESER note que le Rapport de développement durable est un document dense, fourni, de type catalogue, qui se veut exhaustif, à dominante technique et qui répond aux obligations réglementaires. Le CESER constate des améliorations, notamment en matière de structuration, de lisibilité et davantage centré sur l'année en cours.

Cependant, la forme dessert le fond dans la mesure où le rapport est une compilation des politiques et des dispositifs conduits par la Région. Le CESER suggère la piste d'amélioration suivante : la rédaction d'une synthèse de quelques pages, à caractère plus politique, pour mettre en évidence l'efficacité des choix politiques en matière de développement durable, en focalisant sur des actions nouvelles (exemple de la SEM EnR ou de l'analyse biodiversité et eau du budget) et sur des territoires qui mettent en œuvre un dispositif régional de manière inspirante (exemples : le Pacte de ruralité ou les PTRTE), pour les valoriser et créer une « dynamique Grand Est ». Cette synthèse s'adresserait prioritairement aux décideurs et aux parties prenantes.

II. Regard sur le fond

Le CESER souligne que toutes les politiques citées dans le rapport sont en lien direct avec les cinq finalités du développement durable.

Le CESER note avec intérêt une avancée notable avec le rajout d'indicateurs (pour quatre thématiques) comme il l'avait d'ailleurs préconisé en 2022 dans son avis. Toutefois, ces indicateurs n'apportent qu'une vision rétrospective et ne soulignent que des résultats acquis. Il s'agit d'indicateurs statiques qui ne permettent pas d'analyser si les résultats obtenus sont conformes aux objectifs visés. Il serait pertinent d'intégrer dans les tableaux des objectifs à moyen et long terme, qui existent pour certains dans la partie littéraire. Cela permettrait de juger de l'efficacité d'une politique au regard de la trajectoire définie en fonction de ces objectifs, en particulier les objectifs qui figurent dans le SRADDET.

Le CESER s'interroge sur la pertinence, le choix et la mesurabilité de certains indicateurs, tels que le « nombre d'animaux recueillis par les centres de soin de la faune sauvage » en ce qui concerne la biodiversité ou les « mégawattheures économisés » à propos de l'énergie ...

Le CESER se propose d'être associé à une réflexion sur les indicateurs pour le rapport 2024, afin de modifier et de compléter éventuellement la liste actuelle des indicateurs, et ainsi de consolider la démarche engagée par la Région.

Le CESER suggère au Conseil régional, lorsqu'il engage ou a engagé une évaluation d'une de ses politiques en lien avec l'une des finalités du développement durable, qu'il le signale dans le rapport de développement durable et qu'il indique comment les résultats de cette évaluation sont pris en compte (exemple de l'évaluation de la politique de soutien « véloroutes et voies vertes » en 2022).

Conclusion

En guise de contribution, le CESER rappelle quelques-unes de ses récentes préconisations qui font écho à certaines actions figurant dans le rapport développement durable :

- **Sensibilisation au développement durable des jeunes** : le CESER propose que le Conseil régional, en partenariat avec le Rectorat, organise à l'automne de chaque rentrée, une demi-journée de sensibilisation des lycéens au numérique responsable, sous une forme participative et ludique, comme un atelier « Fresque du numérique », à l'instar des ateliers « Fresque du climat » s'adressant aux citoyens (*Avis Le numérique responsable, un impératif environnemental et sociétal*, adopté le 10 novembre 2023).
- **Accompagner la rénovation énergétique du bâti et le développement de constructions durables** : la proximité engendrant la confiance, le CESER préconise de former des « habitants-relais pour la rénovation énergétique », allant à la rencontre des résidents de leur commune et de leur quartier, pour informer les propriétaires des dispositifs de soutien financier et d'accompagnement technique afin d'engager des travaux d'amélioration de l'habitat (*Avis Réussir la transition énergétique dans le Grand Est*, adopté le 9 février 2023).
- **Déployer les énergies renouvelables locales** : le CESER note que la participation du Conseil régional dans la SEM Grand Est Énergies est de 66,6% pour soutenir 320 M€ d'investissements dans toutes les filières de l'énergie renouvelable. Il s'interroge sur la typologie de projets qui seront soutenus (taille du projet, association des citoyens...) et sur le retour sur investissement pour la collectivité régionale et pour la population. Le CESER préconise d'associer les habitants concernés par le périmètre d'un projet et de ne soutenir que les projets vertueux (*Avis sur les orientations budgétaires* du 9 novembre 2023).
- **La Région, au plus près des habitants** : les différentes étapes de la démarche « Grand Est Région verte » s'accompagnent d'une phase de consultation publique à partir de la plateforme participative « Ma Région Demain », dispositif qui ne bénéficie pas d'une grande diffusion auprès des habitants, ce qui limite considérablement leur participation

alors que la transition énergétique doit être partagée par le plus grand nombre. Compte-tenu de la complexité des sujets abordés, un temps d'acculturation et de réflexion de type « convention citoyenne » pourrait permettre une participation plus éclairée (*Avis sur les orientations budgétaires*, adopté le 9 novembre 2023).



**RETROUVEZ TOUTES LES INFOS
DU CESER GRAND EST SUR INTERNET
ET LES RÉSEAUX SOCIAUX :**



[www .ceser-grandest.fr](http://www.ceser-grandest.fr)



<https://www.facebook.com/ceserge/>



<https://twitter.com/cesergrandest>

SITE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

5 rue de Jéricho
51037 Châlons-en-Champagne
03 26 70 31 79

SITE DE METZ

Place Gabriel Hocquard
57036 Metz Cedex 1
03 87 33 60 26

SITE DE STRASBOURG

1 Place Adrien Zeller
67000 Strasbourg
03 88 15 68 00